

ÉLECTIONS DES
REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL AUX
COMMISSIONS PARITAIRES
D'ORANGE

DU 5 AU 8
DÉCEMBRE 2022



LES COMMISSIONS PARITAIRES, à quoi ça sert ?

Pourquoi voter pour les représentants FOCom ?

FOCom présente des candidats expérimentés en droit du travail, jurisprudence et connaissant bien les textes en vigueur à Orange pour assurer votre défense dans des conditions optimales. **Notre priorité est de faire valoir vos droits quels que soit votre statut ou votre métier.**

Vos représentants FOCom vous conseillent et apportent des réponses personnalisées à vos interrogations que ce soit dans les domaines de la rémunération, du parcours professionnel, de la formation, des fins de carrières, des retraites, du temps de travail, de l'égalité professionnelle, de la lutte contre les discriminations(...).

Nous nous engageons à :

- *vous défendre de façon impartiale et indépendante,*
- *faire respecter vos droits et votre contrat de travail,*
- *garantir une égalité de traitement,*
- *vous accompagner dans le respect du secret professionnel.*

En quoi ces commissions sont importantes ?

Le secteur des télécoms connaît une profonde mutation et Orange fait face à une intensité concurrentielle sans précédent. Pourtant, les évolutions technologiques et/ou réglementaires, auxquelles le Groupe doit faire face, ne justifient en rien une telle politique de réduction des coûts (plan d'économies Scale Up d'1Md€) basée sur des restructurations successives et des suppressions d'emplois. Ces choix politiques impactent les conditions de travail et la Qualité de Vie au Travail des salariés. D'année en année, les résultats des enquêtes triennales sur le stress et les rapports des médecins du travail confirment une forte dégradation de tous les indicateurs de stress au travail.

Sur le terrain, les représentants du personnel FOCom sont confrontés à des situations individuelles complexes et à des litiges qui, lorsqu'ils ne peuvent être solutionnés en local, sont instruits en commission paritaire. Nous pouvons tous être concernés !

Quels sont le rôle et la composition des commissions paritaires ?

Elles sont constituées d'un nombre égal de représentants Orange et de représentants des salariés, pour lesquels vous serez amenés à voter du 5 au 8 décembre, pour une durée de mandat de 4 ans.

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) traitent des cas des fonctionnaires. Elles sont consultées essentiellement pour des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, le blâme et l'exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours, des questions d'ordre individuel (avancement, notation, mutation dans l'intérêt du service, révocation, temps partiel...), des licenciements pour insuffisance professionnelle et à la suite de trois refus de poste après une période de disponibilité.

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) traitent des cas des salariés de droit privé. Elles sont consultées pour des sanctions disciplinaires (autres que l'avertissement et le blâme) telles que la mise à pied et le licenciement y compris pour insuffisance professionnelle ou inaptitude physique. Elles examinent tout litige d'ordre individuel qui n'a pu être résolu sur le plan local par la médiation ou l'intervention des Représentants de Proximité (RP).

VOTRE DÉFENSE

notre engagement!